



RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS

association sans but lucratif groupant les radioamateurs, fondée en 1925, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)

Monsieur Erik LUDWIG F9LT
9 rue de la Broderie
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

M. Pierre Stoffel, ON4PS,
187 rue de Fauconval,
1367 Huppaye,
Belgique

No. 488/50/LT

29 Nov. 1990

Cher Pierre,

~~Ci-joint la lettre que les PTT belges ont envoyé aux PTT françaises le 9 Février 1989, avant la décision d'autoriser les amateurs belges sur 50 MHz.~~

Les PTT françaises ne sont pas officiellement au courant du changement de la position belge en ce qui concerne la 50 MHz. Ils restent toujours sur le refus belge et en conséquent tout le nord de la France reste interdite pour 50 MHz.

Une petite lettre avec en annexe la réglementation belge pour 50 MHz réglera tout de suite la situation ici en France. Le nouveau bureau qui s'occupe des affaires amateurs est:

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Direction de la Réglementation Générale, Division Télécommunications radioélectriques, à l'attention de Monsieur Delime, 20 Avenue Ségur, 75700 Paris.

Deuxième point: pouvez vous indiquer par un croix rouge les QTH's des stations ON autorisées sur 50 MHz? Avec les calls et noms sur un papier à part. Ci-joint la carte.

J'écris également à LX1SI pour avoir les renseignements sur son autorisation, QTH (à première vue 70 km de l'émetteur TV de Saarbruecken), etc. J'ai également écrit à DARC pour les mêmes infos.

Avec mes remerciements d'avancé, et 73,

E. Ludwig, F9LT
IARU Liaison

x) Près de la frontière!